



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CÉPET

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet, à dix-neuf heures trente-cinq, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Cépet, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FOUGERAY, Président du CCAS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Michel FOUGERAY,

Mesdames Marlène BAGNERIS, Caroline CARBONELL, Madame LE GALLO, Lucile MIR MESNIER, Rébecca ORTEGA, Marion PLAGES VERT, Madame RIVIÈRE, Laetitia SANTAMARIA,

Monsieur Didier BUISSON.

Était absente :

Madame Frédérique BONNET (sans procuration).

Le Conseil d'administration comptant onze membres en exercice, dix membres étant présents, le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions en vigueur, Madame Rébecca ORTEGA est désignée secrétaire de séance.

1. Présentation du Centre communal d'action sociale

Madame Marion PLAGES VERT présente le Centre communal d'action sociale, sa définition, ses principales règles de fonctionnement, ses ressources (subventions, dons, etc.), ainsi que ses missions obligatoires et facultatives.

À l'issue de cette présentation, plusieurs administrateurs demandent qu'un exemplaire du support leur soit transmis.

Madame Marion PLAGES VERT présente ensuite les principales actions menées par le CCAS :

- 14 mai 2026 : lancement de l'appel à candidatures pour le renouvellement du Conseil d'administration du CCAS ;

- 28 mai 2026 : diffusion d'une affiche de sensibilisation aux fortes chaleurs et information relative au registre communal des personnes vulnérables ;
- 16 juin 2026 : rédaction et transmission d'un article de présentation du CCAS destiné à la Gazette municipale ;
- 20 juin 2026 : première campagne d'appels téléphoniques auprès des vingt-cinq personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables, réalisée par Mesdames Marlène BAGNERIS et Valentine ;
- 22 juin 2026 : à la suite du passage en alerte rouge canicule, diffusion d'une nouvelle affiche d'information et mise en place d'un dispositif d'accueil dans un espace climatisé de la mairie ;
- 22 juin 2026 : seconde campagne d'appels téléphoniques, assurée par Madame Marion PLAGES VERT, avec établissement d'une fiche de suivi pour chaque personne contactée ;
- 25 et 26 juin 2026 : envoi d'un courrier à l'ensemble des administrés âgés de plus de soixante-cinq ans afin de leur proposer une inscription sur le registre communal des personnes vulnérables.

Le Conseil d'administration prend acte de cette présentation.

2. Installation du Conseil d'administration

Monsieur le Président rappelle la composition du Conseil d'administration, constitué du Président, de cinq membres élus par le Conseil municipal et de cinq membres nommés par arrêté du Maire.

Un tour de table est organisé afin que chaque administrateur puisse se présenter.

Il est rappelé que les membres élus lors du Conseil municipal du 5 juin 2026 sont :

- Madame Frédérique BONNET ;
- Madame LE GALLO ;
- Madame Rébecca ORTEGA ;
- Madame Marion PLAGES VERT ;
- Madame RIVIÈRE.

Les membres nommés par arrêté du Maire en date du 19 juin 2026 sont :

- Madame Marlène BAGNERIS, représentante des associations familiales (UDAF) ;
- Monsieur Didier BUISSON, représentant des retraités et des personnes âgées ;
- Madame Caroline CARBONELL, représentante de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Madame Lucile MIR MESNIER, représentante de la prévention, de l'animation et du développement social ;
- Madame Laetitia SANTAMARIA, représentante des personnes en situation de handicap.

Le Conseil d'administration est déclaré installé.

3. Élection du vice-président

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration procède à l'élection de son vice-président.

Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Madame Marion PLAGES VERT fait acte de candidature.

Il est procédé au vote.

Résultat du scrutin :

- Pour : 10 voix ;
- Contre : 0 voix ;
- Abstention : 0 voix ;
- Absente : 1.

Madame Marion PLAGES VERT est proclamée élue vice-présidente du Centre communal d'action sociale de Cépet.

4. Questions diverses et projets

Registre communal des personnes vulnérables

En réponse aux interrogations des administrateurs, il est précisé qu'environ cent soixante-cinq courriers ont été adressés aux administrés âgés de plus de soixante-cinq ans afin de leur proposer leur inscription sur le registre communal des personnes vulnérables.

Les retours permettront d'actualiser ce registre. Il est rappelé que cette inscription demeure facultative et que ce registre officiel est tenu en mairie.

Partenariat avec les services sociaux

En réponse à une question, il est précisé que le CCAS ne dispose pas d'une assistante sociale en son sein mais travaille en lien avec la Maison des Solidarités de Bouloc, compétente en matière d'accompagnement social.

Présentation des projets

Les projets suivants sont présentés :

- le voyage ANCV 2026, dont la participation financière du CCAS au transport fera l'objet d'une prochaine délibération après la clôture des inscriptions ;
- la participation du CCAS au Forum des associations afin de présenter ses missions et ses actions auprès des habitants ;
- l'organisation du repas des aînés prévu le 23 janvier 2027, avec la présence du CCAS afin d'informer les participants, de recenser leurs besoins, de faciliter le déplacement des personnes ne pouvant se rendre par leurs propres moyens au repas et de poursuivre le travail d'organisation (traiteur, animation, logistique).

Les administrateurs échangent également sur plusieurs pistes d'actions à développer :

- organisation de visites à domicile des personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables en période de crise ;
- mise en place d'actions de prévention et d'animations à destination des seniors (alimentation, santé, droits...), en partenariat avec différents organismes (CPAM, Secours populaire, etc.) ;
- organisation d'une collecte au profit du Secours populaire ;
- développement d'actions intergénérationnelles associant les écoliers, sur le modèle de l'épicerie solidaire de Gratentour ;
- poursuite du travail de mise à jour des fichiers nécessaires au traitement des demandes d'aides ;
- organisation de conférences d'information au sein de la médiathèque, notamment en partenariat avec l'UDAF.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à vingt et une heures trente-huit.

Fait à Cépet.

04 juillet 2026

Le Président du CCAS,
Jean-Michel FOUGERAY



La Secrétaire de séance,
Rébecca ORTEGA